

DIRECTIVE ESG

POLITIQUE DE DÉNONCIATION – EXTERNE

Le système de dénonciation reçoit des rapports sur d'éventuelles violations de règles. Il s'agit d'un élément important de la bonne gouvernance d'entreprise.

Seul le respect des règles et des normes nous permet d'éviter de causer des dommages à notre entreprise, à notre personnel, à nos partenaires commerciaux ou au grand public. Le respect de la loi et des règlements internes est notre priorité. Les manquements doivent donc être identifiés rapidement. Le système de dénonciation permet aux lanceurs d'alerte externes de signaler d'éventuelles violations partout dans le monde. L'utilisation du système de dénonciation doit tenir compte des exigences juridiques locales propres à chaque pays. Lorsque la législation locale le permet, l'envoi de rapports anonymes est également possible. Les employés du groupe Ammann doivent utiliser les canaux prévus par la directive sur la dénonciation (ID 100981).

Les violations présentant un risque élevé incluent, par exemple, les délits liés à la corruption, les infractions à la législation antitrust et les violations des réglementations anti-blanchiment d'argent, ainsi que les violations des dispositions techniques contraignantes ou les violations liées aux réglementations

environnementales. Après réception du rapport, le bureau de conformité procède à une première évaluation de la violation potentielle en fonction des risques. Pour les signalements présentant un risque élevé pour l'entreprise, un examen juridique initial de l'incident est effectué. Si l'examen révèle que les soupçons sont fondés, l'affaire est confiée à l'unité d'enquête appropriée (par exemple, le service informatique de l'entreprise, le service de protection des données de l'entreprise, le service des ressources humaines, etc.

Le bureau de conformité accompagne la procédure jusqu'à la clôture du dossier. Ce faisant, le bureau de conformité assure une confidentialité totale. Le bureau de conformité applique toujours le principe de proportionnalité. Nous examinons chaque cas individuellement afin de déterminer les conséquences adéquates, nécessaires et appropriées.

Si vous avez des indications concrètes de violations de risques majeurs en relation avec Ammann, vous pouvez contacter le bureau de conformité via le formulaire de notre site web www.ammann.com ou par e-mail à codeofconduct@ammann.com.



Hans-Christian Schneider
CEO



Alex Lamers
Responsable ESG

Cette directive a été approuvée et mise en vigueur par le conseil d'administration en janvier 2023.

Ammann Suisse SA, Eisenbahnstrasse 25, 4901 Langenthal, Téléphone +41 62 916 61 61, www.ammann.com
GHR-3065-00-FR | © Ammann Group

